

Motion pour le CA du 26 novembre

L'hiver dernier, de nombreux lycées de France et notamment le lycée François Mauriac de Bordeaux se sont mobilisés contre la réforme du baccalauréat, notamment au moment de la passation des E3C, épreuves communes de contrôle continu.

Nous avons été sidérés d'apprendre vendredi dernier que 10 mois plus tard, trois enseignants du lycée Mauriac venaient de recevoir une lettre de la Rectrice afin de les avertir qu'elle initiait une procédure disciplinaire contre eux à la suite de cette mobilisation.

Après les sanctions arbitraires prononcées par la Rectrice de Poitiers contre quatre enseignants du lycée de Melle accusés des mêmes faits, c'est au tour de la Rectrice de l'Académie de Bordeaux de s'en prendre à l'exercice du droit syndical.

Comme à Melle, l'objectif est de faire taire toute contestation enseignante en sanctionnant pour l'exemple quelques collègues.

Attachés à la liberté d'expression, nous revendiquons le droit de contester les réformes en cours dans l'Education Nationale car nous considérons qu'en le faisant nous défendons la qualité du service public de l'Education Nationale.

Nous souhaitons exprimer tout notre soutien à nos collègues et demandons l'abandon de toutes les poursuites à leur encontre.

Les représentants élus des enseignants du lycée Victor Louis.